LE RESEAU DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES

LES PARTENAIRES DU RESEAU CLASSES PAR FICHE

Cette liste est non exhaustive. Elle sera complétée au fil des entrées et sorties des structures dans le réseau.

Renseignements juridiques

Maison de la Justice et du Droit de Lens
Association d'Aide aux Victimes et d'Information Judiciaire 62
Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles d'Arras

Hébergement

SIAO : Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation
Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale famille Accueil Neuf de Coeur
Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale masculin Schaffner
Association de Réinsertion Sociale Ecoute et hébergement Brunehaut
Maison d'Accueil Temporaire de Lens
Centre d'Accueil Provisoire

Protection

Commissariat : Brigade de Protection des Familles de Lens
Gendarmerie
Parquet de Béthune
Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
Association Socio Educative et Judiciaire du Pas-de-Calais

Soutien social

Maisons Départementales de la Solidarité
Centres Communaux d'Action Sociale
Association Questions de Femmes de Sallaumines
Association le Silence des Maux - Lens

Ecoute Spécialisée

Centre de thérapie violences conjugales : Systemia-Consultation
Le Cheval Bleu de Bully les Mines
Bureau d'Aide aux Victimes du Commissariat d'Avion
Commissariat de Lens

Soins

Centre de planification du Centre Hospitalier de Lens
Centre de Soin d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie - Déclic - Lièvin

Renseignements Juridiques

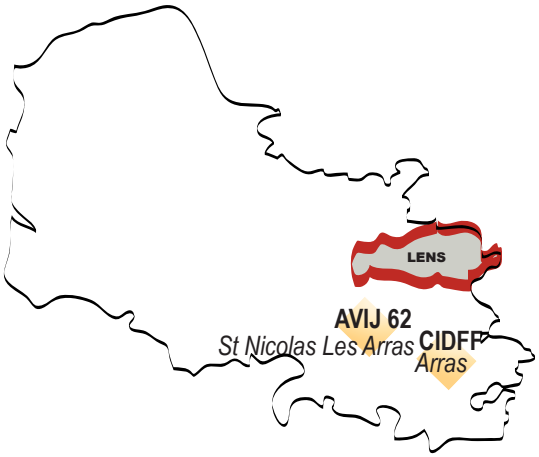

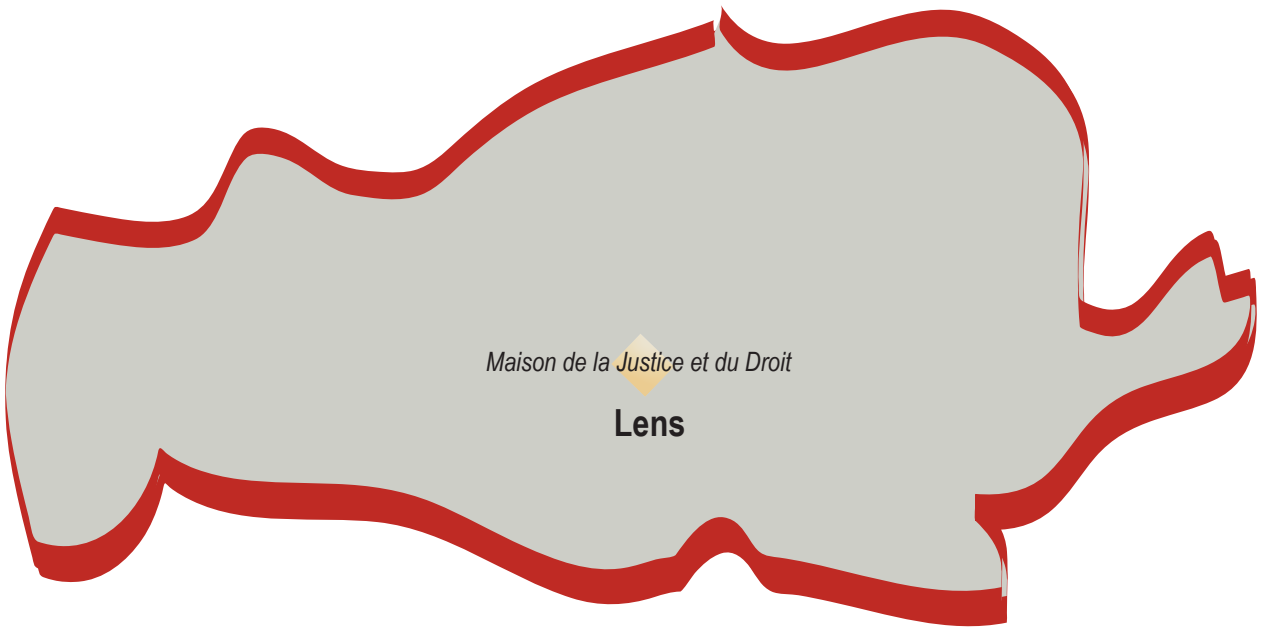

FICHE PARTENAIRE

STRUCTURE	REFERENT DES ACTIONS
Nom : Maison de la Justice et du Droit **Adresse:** Pavillon Desmoulins rue Alan Grande Résidence 62300 LENS o 03.91.83.01.10 @ mjd-lens@justice.fr	Nom : Serge GRANDAMME Greffier o 03 91 83 01 10 @ serge.grandamme@justice.fr
Accueil ☒ **Individuel** ☐ **Groupe**	**Public**

PRESENTATION

La Maison de Justice et du Droit est une structure judiciaire de proximité (créée en 2001) la MJD de Lens est placée sous l'autorité du Président et du Procureur de la République du TGI de Béthune.
Les objectifs sont d'une part de développer et favoriser l'accès au droit et d'autre part d'assurer une présence judiciaire dans une commune ou un quartier pour lutter contre la petite délinquance et répondre aux petits litiges d'ordre civil ou administratif.

INTERVENTIONS

Action (intitulé, descriptif)	**Qualité, spécialité des Intervenants** (Travailleurs sociaux, psychologues...)	**Modalités d'accueil** (Rdv, lieu de permanence)
Accès au droit Informations juridiques et orientation vers les services compétents	Greffier Juriste du CIDFF Juriste et psychologue de l'AVIJ 62 Avocats	Accueil téléphonique et physique du lundi au vendredi, information et orientation sur place. Prise de rendez-vous.

FICHE PARTENAIRE

STRUCTURE	REFERENT DES ACTIONS
Nom : AVIJ 62 **Adresse**: Point d'accès au Droit Place des écrins 62223 Saint Nicolas les Arras o : 03 21 78 16 20 @ : aide-aux-victimes-62@orange.fr	**Nom** : Sommerard Charles-Louis **Qualité** : Chargé de Mission «aides aux victimes» Juriste o : 03 91 83 01 14 @ : avi62-cm12-stnicolas@orange.fr
Accueil ☒ **Individuel** ☐ **Groupe**	**Public :** toute victime d'infraction pénale

PRESENTATION

L'AVIJ 62 a pour mission d'accueillir toute personne victime d'une infraction pénale ou qui désire obtenir une information juridique à caractère pénale, ou autre, ainsi qu'un soutien psychologique. Ceci afin de rompre l'isolement et d'apporter aide et assistance aux victimes souvent incapables de réagir seules et permettant de défendre leurs droits et de formaliser leurs attentes.

INTERVENTIONS

Action (intitulé, descriptif)	**Qualité, spécialité des Intervenants** (Travailleurs sociaux, psychologues...)	**Modalités d'accueil** (Rdv, lieu de permanence)
Information Judiciaire	Juriste	Entretien individuel sur rendez vous. 03.21.71.62.00 Différents lieux de permanences : Sur Lens : Maison de Justice et du Droit Centre social Vachala Commissariat de police
Accompagnement Juridique	Juriste	
Soutien psychologique	Psychologue	Entretien individuel sur rendez-vous 03 21 71 62 00
Orientation	Juriste psychologue	Entretien individuel puis orientation vers les partenaires en fonction du problème dégagé.

FICHE PARTENAIRE

STRUCTURE	REFERENT DES ACTIONS
Nom : CIDFF d'Arras Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles d'Arras **Adresse**: Maison des Sociétés 16 rue Aristide Briand - Porte 6 bis 62000 ARRAS o : 03 21 23 27 53 u @ : cdiffarras@orange.fr	**Nom** : Madame Sonia Serra **Qualité** : Directrice et Juriste u : 06 82 68 37 61 @ : cdiffarras@orange.fr
Accueil ☒ **Individuel** ☐ **Groupe**	**Public : tout public** (Hommes-Femmes-Enfants)

PRESENTATION

Information dans le cadre d'une permanence gratuite anonyme et confidentielle de tout public rencontrant des difficultés d'ordre juridique (en matière de divorce, de pension alimentaire, de droit de visite et d'hébergement, de licenciement…) et accompagnement des victimes de violences dans le cadre d'une convention signée le 25 novembre 2009 notamment avec la Préfecture et la D. D. S. P. (Direction Départementale de la Sécurité Publique) du Pas de Calais.

Limites de notre action : Pas de prise en charge des auteurs de violences

INTERVENTIONS

Action (intitulé, descriptif)	**Qualité, spécialité des Intervenants** (Travailleurs sociaux, psychologues...)	**Modalités d'accueil** (Rdv, lieu de permanence)
Informations juridiques anonymes et gratuites	Juristes	**Commissariat de Lens-Liévin :** Rue Delluc, 62300 Lens. Tous les lundis après-midi de 14h à 17h sur rendez-vous au : 03.21.44.92.32 **Commissariat d'Avion :** 2 rue de la Cité Saint Antoine 62210 Avion. Les 1er et 2ème mardis après-midi de 14h à 17h sur rendez-vous au : 03.21.14.23.17 **Point d'Accès au Droit d'Avion** : Maison des habitants, Quartier de la République, 62210 Avion. Le 2ème jeudi et le 4ème vendredi du mois de 9h à 12h sur rendez-vous au 03 21 49 75 37 **Maison de Justice et du Droit de Lens** : Grande Résidence, Rue Alain, Pavillon Camille Desmoulins, 62300 Lens. Tous les mardis matin de 9h à 12h sur rendez-vous au 03 91 83 01 10 **Parentèle de Lens** : 89 rue Dusouich, 62300 Lens. Tous les vendredi matins du 9h à 12h avec ou sans rendez-vous au 03 21 23 27 53 **Point d'Accès au Droit de Libercourt** : 2 rue Jean Baptiste Delobel, 62820 Libercourt. Le 1er jeudi après-midi du mois de 14h à 17h sur rendez-vous au : 03 21 37 10 43 **Antenne de Justice d' Henin-Beaumont** : Rue Montpencher, Maison Anne Franck, 1er étage, 62110 Henin-Beaumont. Tous les lundis matin de 8h30 à 12h sur rendez-vous au : 03 21 49 44 58

Hébergement

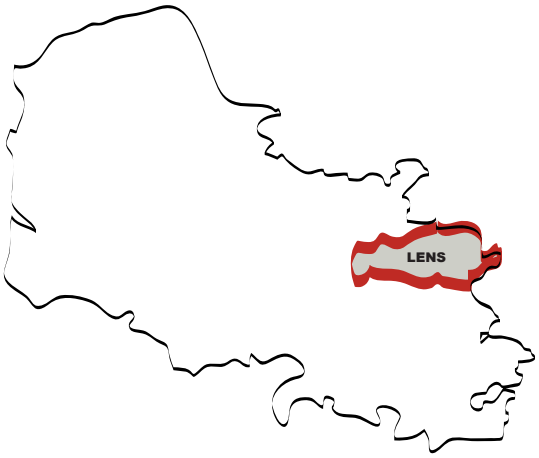

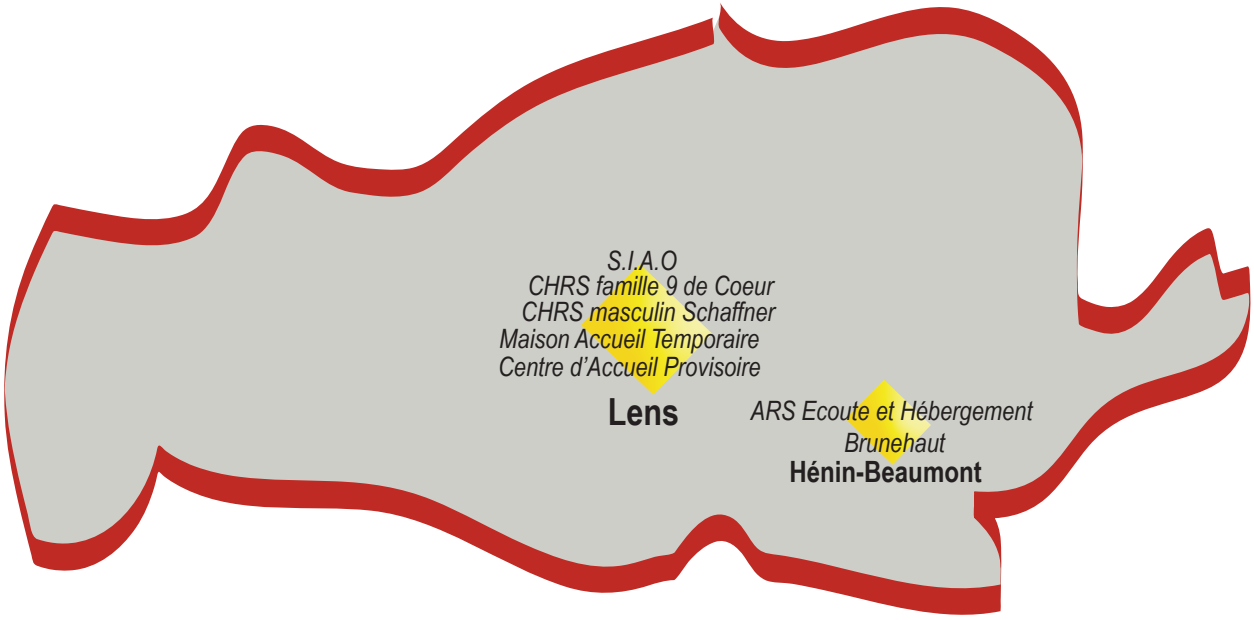

FICHE PARTENAIRE

STRUCTURE	REFERENT DES ACTIONS
Nom : Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (S.I.A.O.) Adresse: *Accueil 9 de cœur* — 1 rue Saint Elie — 62300 LENS *Service Ecoute Brunehaut* — 421 rue Elie Gruyelle — 62110 Hénin Beaumont o 03.21.28.28.29 — 03.21.70.82.75 Fax : 03.21.67.05.03	Nom : *Association Accueil 9 de cœur :* Mme Delvallez Valérie Mme Olivier Audrey *Service Ecoute Brunehaut :* Mme GHADI Fathna Mme BARAKA Zakia
Accueil ☒ **Individuel** ☐ **Groupe**	**Public** association Accueil 9 de cœur : tout public (hommes, Femmes, couples, Familles) Service Ecoute Brunehaut : Femmes victimes avec ou sans enfants

PRESENTATION

Procédures spécifiques de prise en charge relatives aux victimes de violences conjugales, dans l'arrondissement de Lens (62).

La mission: Accueil, Evaluation et Orientation des personnes victimes de violences conjugales. Elle est gérée par le C.H.R.S. « Accueil 9 de cœur », en lien avec le Centre d'écoute et d'hébergement de transit « Brunehaut », autour du double principe de mise en complémentarité des compétences et de la disponibilité des places.

Dans le cadre de l'urgence (inclus via le « 115 » où les personnes victimes sont systématiquement réorientées vers ces structures spécialisées), ces services élaborent le diagnostic et assurent les conditions de la mise à l'abri.

Ainsi, lors d'un accueil direct ou d'une orientation par un partenaire (police, associations, MDS, etc.), c'est le service sollicité qui prend en charge le premier entretien d'évaluation spécialisée et qui recherche les conditions de la mise à l'abri (Celle ci peut être aussi organisée par une décision de justice qui ordonne l'éloignement du conjoint violent). Elle peut se mettre en œuvre à l'interne **(Si une accroche et un premier travail d'accompagnement a été réalisé dans le cadre d'une mission d'accueil et d'écoute, il faut absolument préférer une prise en charge par la même structure)** ou, faute de place, être réorientée vers l'association partenaire, qui prend alors en charge la personne victime, dans sa globalité.

Les dispositifs de la mise à l'abri sont:

- Le **C**entre d'**A**ccueil **P**rovisoire (Accueil 9 de coeur)
- Le Dispositif d'hébergement de transit **Brunehaut 62**
- Hors département (notamment en cas de besoin d'éloignement), le C.A.U. Brunehaut, à Tourcoing et les places en A.L.T. à Lille.
- L'attribution de Nuitées d'hôtel avec possibilité d'accueil de jour, par le CHRS Accueil 9 de coeur.

Dans le cadre de l'hébergement d'insertion, les personnes victimes sont directement accueillies par ces mêmes structures spécialisées qui font le diagnostic, hébergent et/ou orientent, en informant le SIAO de l'arrondissement de Lens (dans le cadre de sa mission d'observatoire).

FICHE PARTENAIRE

STRUCTURE	REFERENT DES ACTIONS
Nom : CHRS famille Accueil 9 de coeur **Adresse**: 1 rue Saint Elie 62300 LENS o : 03 21 28 28 29 z : 03 21 67 05 03 @ : accueil9decoeur@wanadoo.fr	**Nom** : Boullay Stéphane **Qualité** : Chef de service o : 03 21 28 28 29 @ : accueil9decoeur@wanadoo.fr
Accueil ☒ **Individuel** ☒ **Groupe**	**Public :** toutes personnes en situation de violences conjugales : hommes, femmes, couples, familles.

PRESENTATION

Les missions sont multiples : accueil, écoute, mise à l'abri...

INTERVENTIONS

Action (intitulé, descriptif)	**Qualité, spécialité des Intervenants** (Travailleurs sociaux, psychologues...)	**Modalités d'accueil** (Rdv, lieu de permanence)
Mission d'Accueil d'Urgence *1. Accueil/Mise à l'abri :* Centre d'Accueil Provisoire : 8 places. Nuitées d'hôtel avec accueil de jour. *2.Ecoute/Diagnostic :* Ecoute active des souffrances des personnes victimes de violences conjugales. Entretien spécialisé de l'Accueil 9 de Coeur. *3.Orientation* : Accompagnement du public dans ses démarches. Information et conseils aux professionnels et aux partenaires.	Chaque personne accueillie est accompagnée par un coordinateur de projet, interlocuteur privilégié. Différents professionnels sont présents : Assistant social, éducateur spécialisé, éducateur jeunes enfants, conseiller en économie social et familial, moniteur éducateur, animateur technique, psychothérapeute.	accueil et écoute téléphonique 24h sur 24h, 7 jours sur 7. Le C.A.P permet un hébergement en chambre individuelle au sein de l'établissement, en collectivité, pour une période de 14 jours. Un accueil de jour au sein de la collectivité est proposé pour les personnes bénéficiant de nuitées d'hôtel

FICHE PARTENAIRE

STRUCTURE	REFERENT DES ACTIONS
Nom : CHRS masculin Schaffner Adresse: rue Dusouich 62 300 Lens o 03 21 67 39 93 z 03 21 78 60 19 @ apsa.chrs@wanadoo.fr	Nom : Thomas MOCZALLA Chef de service o 03 21 67 39 93 @ apsa.tmoczalla@orange.fr
Accueil ☒ **Individuel** ☐ **Groupe**	**Public** hommes seuls âgés de 18 à 59 ans.

PRESENTATION

Accueil d'hommes, âgés de 18 à 59 ans, concernés par un processus d'exclusion, nécessitant la mise en œuvre d'un accompagnement socio-éducatif en vue de les aider à accéder ou à retrouver leur autonomie personnelle, familiale, sociale et professionnelle.

INTERVENTIONS

Action (intitulé, descriptif)	**Qualité, spécialité des Intervenants** (Travailleurs sociaux, psychologues...)	**Modalités d'accueil** (Rdv, lieu de permanence)
L'hébergement : un hébergement collectif réparti en 32 chambres individuelles, quatre studios indépendants **La réinsertion sociale** : - Permettre à la personne de clarifier ses idées, ses problèmes et lui faire prendre conscience de ses potentialités. - Aider la personne en difficulté à résoudre les problèmes générés par sa situation d'exclusion. - Favoriser l'acquisition de connaissances, par des approches individuelles et collectives. **Le partenariat** : un réseau est développé tant dans le domaine de l'accueil, de l'hébergement, de l'insertion que dans les domaines médicaux et professionnels.	1 - Directeur 1 - Chef de Service 4 - Travailleurs Sociaux 3 - Surveillants de Nuit 1 - Moniteur d'Atelier «Cuisine » 1 - Monitrice d'Atelier «Entretien» 1 - Secrétaire	24 heures sur 24, 7jours/7, 365 jours/ par an. **Procédure d'admission** : Sauf exception, l'admission ne s'effectue pas dans l'urgence. Elle se contractualise, lors d'un entretien d'accueil avec un membre de l'équipe éducative **« L'accompagnement social et éducatif »** s'ordonne autour de quatre objectifs : - Permettre à la personne de clarifier ses idées, ses problèmes et lui faire prendre conscience de ses potentialités. - Organiser les médiations professionnelles. - Animer le contrat passé entre l'usager et l'établissement. - Proposer des enseignements individuels et collectifs

FICHE PARTENAIRE

STRUCTURE	REFERENT DES ACTIONS
Nom : ARS Ecoute Hébergement Brunehaut Adresse: : 421 rue Elie Gruyelle 62110 Hénin Beaumont o 03.21.70.82.75 z 03.21.76.54.14 @ ars-heninbeaumont@orange.fr	Nom : Madame GHADI Fathna *Educatrice Spécialisée* Madame BARAKA Zakia *Animatrice socio-éducative* Madame ROEKENS Géraldine *Psychologue clinicienne*
Accueil ☐ **Individuel** ☐ **Groupe**	**Public** Femmes victimes de violences conjugales

PRESENTATION

Le service S.O.S. violences conjugales Ecoute Brunehaut Pas de Calais situé à Liévin depuis 2002 et à Hénin Beaumont depuis juillet 2009, écoute, accueille, accompagne et héberge des femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants. Nous réalisons un travail d'accompagnement des femmes dans toutes les démarches nécessaires pour assurer leur soutien et leur sécurité et ainsi favoriser leur accès au droit et à la dignité

INTERVENTIONS

Action (intitulé, descriptif)	**Qualité, spécialité des Intervenants** (Travailleurs sociaux, psychologues...)	**Modalités d'accueil** (Rdv, lieu de permanence)
Ecoute téléphonique : Empathique, confidentielle, anonyme, non-jugeante Accueil physique : Analyse de la situation Accompagnement : Repérage de démarches effectuées et à programmer, orienter en fonction des besoins et demandes, accompagnement physique, les informer et les préparer au parcours difficile qui sera le leur, sortir les dames de l'isolement, travail de valorisation pour une reconstruction de l'estime de soi. Hébergement : Mise en sécurité, un temps pour se poser, un temps d'amorce pour s'envisager ailleurs et autrement Travail en partenariat : avec les services du département, les Associations d'accueil de femmes, les services de police et de gendarmeries. Action de prévention à l'intention des adultes et des jeunes : consiste à faire reconnaitre la violence conjugale, non plus comme un phénomène marginal et honteux, en faisant émerger sur un plan public et sociétal le caractère privé de son emprise	Educatrice spécialisée et/ou Animatrice socio- éducative	**Numéro unique : 03.21.70.82.75** Rendez vous dans un lieu sécurisant et sécurisé. Accompagnement physique sur demande. Pour un Rendez Vous difficile (avocat, commissariat, tribunal, etc) Entretien de pré- admission avec : • Evaluation de la situation de la famille, • Des ressources • Du degré d'autonomie de la personne.
Soutien psychologique et suivi psychologique à visée thérapeutique	Psychologue clinicienne	Mise en relation avec la psychologue pour la prise de RDV

FICHE PARTENAIRE

STRUCTURE	REFERENT DES ACTIONS
Nom : Maison d'Accueil Temporaire (MAT) (structure d'hébergement d'urgence, 3 mois) Adresse: 83 rue Victor Hugo 62300 Lens o 03.21.43.52.61 u @	Nom : Monsieur Mocczalla Thomas Chef de service o 03.21.43.52.61 @
Accueil ☐ **Individuel** ☒ **Groupe**	**Public** Familles, couple, femme seul ou avec enfant, homme avec enfant.

PRESENTATION

La MAT est une structure d'hébergement d'urgence qui est destinée à accueillir dans le cadre de l'urgence des familles orientées par les MDS, SIAO… La durée d'accueil est de 3 mois. Il y a 22 places. Ce sont des logements de types studios et petits appartements. La MAT est implantée dans le centre ville de Lens à proximité des administrations, des transport en commun, des écoles et des commerces. Le travail d'accompagnement est mené en collaboration entre l'équipe de la MAT, le service orienteur et tous les partenaires susceptibles d'apporter une solution dans le relogement ou l'hébergement de la famille.

INTERVENTIONS

Action (intitulé, descriptif)	**Qualité, spécialité des Intervenants** (Travailleurs sociaux, psychologues...)	**Modalités d'accueil** (Rdv, lieu de permanence)
Hébergement d'urgence Accompagnement social (administratif, budgétaire, logement …), Travail sur la parentalité Travail en réseau Orientation vers les institutions partenaires : juridiques, soins, thérapeutique, etc …	Directeur Chef de service, Éducateurs, Médiatrice familiale, Maitresse de maison, Agent technique	Formulaire de demande d'admission, entretien de pré admission, admission

FICHE PARTENAIRE

STRUCTURE	REFERENT DES ACTIONS
Nom : Centre d'accueil Provisoire - **CAP** Adresse: 1 rue Saint Elie 62300 Lens o 03 21 28 28 29 z 03 21 67 05 03 @ accueil9decoeur@wanadoo.fr	Nom : o @
Accueil ☒ **Individuel** ☒ **Groupe**	**Public** toutes personnes en situation de violences conjugales : hommes, femmes, couples, familles.

PRESENTATION

Les missions sont multiples : accueil, écoute, mise à l'abri

INTERVENTIONS

Action (intitulé, descriptif)	**Qualité, spécialité des Intervenants** (Travailleurs sociaux, psychologues...)	**Modalités d'accueil** (Rdv, lieu de permanence)
Mission d'accueil d'urgence : *1.Accueil/ Mise à l'abri* : • Centre d'Accueil Provisoire : 8 places. • Nuitées d'hôtel avec accueil de jour. *2. Écoute/ diagnostic:* • Ecoute active des souffrances des personnes victimes de violences conjugales. • Entretien spécialisé de l'Accueil 9 de Coeur. *3. Orientation* : • Accompagnement du public dans ses démarches. • Information et conseils aux profes sionnels et aux partenaires.	Chaque personne est accueillie par un interlocuteur privilégié faisant partie d'une équipe pluridisciplinaire qualifiée . Un entretien spécialisé a lieu à Systémia-Consultation avec un membre de l'équipe éducative et un Psychothéra-peute. Une écoute spécifique pour les enfants est également proposée. Ce dispositif a pour mission d'apporter une réponse adap-tée aux attentes des person-nes accueillies, par la mise en oeuvre d'outils diversifiés et l'accès à son réseau. Travail en partenariat et en réseau.	Notre association met en place un accueil et une écoute téléphonique 24h sur 24h, 7 jours sur 7. Le C.A.P permet un hébergement en chambre individuelle au sein de l'établissement, en collectivité, pour une période de 14 jours. Durant cette période, la femme accueillie bénéficie d'un accompagnement spécifique lié à la problématique particulière de sa situation. Un accueil de jour au sein de la collectivité est proposé pour les personnes bénéficiant de nuitées d'hôtel : Ecoute, prise de repas, mise à l'abri, rupture de l'isolement, accompagnement et orientation.

Protection

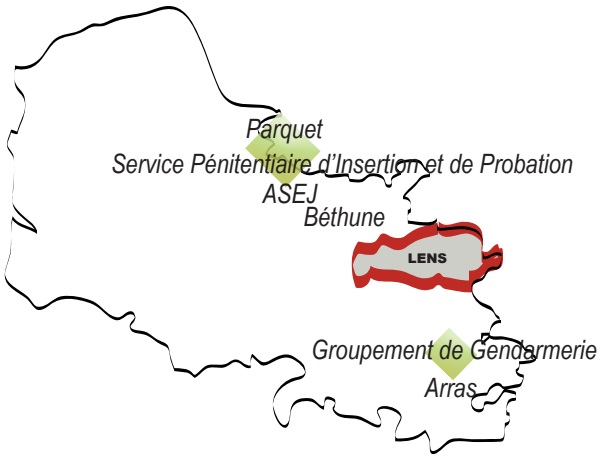
Parquet
Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
ASEJ
Béthune
LENS
Groupement de Gendarmerie
Arras

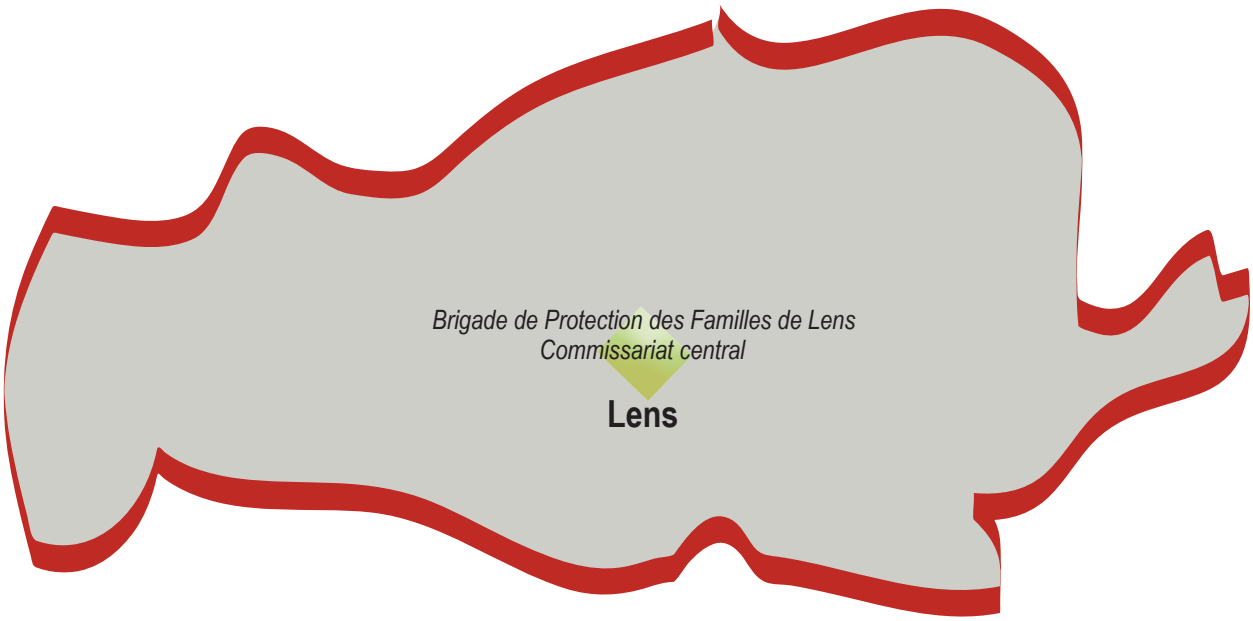
Brigade de Protection des Familles de Lens
Commissariat central
Lens

FICHE PARTENAIRE

STRUCTURE	REFERENT DES ACTIONS
Nom : Police, Brigade de Protection de la famille Adresse: rue François Courtin 62800 LIEVIN o 03.21.44.51.51 u @	Nom et Qualité : Lieutenant DERYCKE Mickael Chef de l'unité de Protection Sociale(regroupant la brigade des mineurs et la brigade de protection de la famille Brigadier Chef BAILLEUL Thierry Chef de la brigade de protection de la famille o 03.21.44.92.17 03.21.44.92.32 @
Accueil ☐ **Individuel** ☐ **Groupe**	**Public**

PRESENTATION

Brigade compétente pour traiter les dossiers de violences conjugales,violences sur ascendants, violences sur personnes vulnérables lorsque l'auteur est un membre de la famille, violences et agressions sexuelles sur mineurs,

INTERVENTIONS

Action (intitulé, descriptif)	**Qualité, spécialité des Intervenants** (Travailleurs sociaux, psychologues...)	**Modalités d'accueil** (Rdv, lieu de permanence)

FICHE PARTENAIRE

STRUCTURE	REFERENT DES ACTIONS
Nom : : Groupement de gendarmerie départementale du Pas de Calais Adresse: 16 rue des Fours ARRAS 62000 o 03 21 50 10 17 u @	Nom : Capitaine PETIT Didier Officier Prévention Partenariat du groupement de gendarmerie départementale du Pas de Calais o 03 21 50 91 10 @
Accueil ☐ **Individuel** ☐ **Groupe**	**Public**

PRESENTATION

Au sein des brigades territoriales situées en zone de gendarmerie, accueil des victimes de violences par les référents « Violences Intra familiales ».
Prise en compte de la victime, établissement de la procédure et orientation vers les structures d'aide et d'accompagnement.

INTERVENTIONS

Action (intitulé, descriptif)	**Qualité, spécialité des Intervenants** (Travailleurs sociaux, psychologues...)	**Modalités d'accueil** (Rdv, lieu de permanence)

FICHE PARTENAIRE

STRUCTURE	REFERENT DES ACTIONS
Nom : Parquet du Procureur Adresse: Place Lamartine o 03.21.68.73.16 u @	Nom : Sarah Salimi Substitut chargé des atteintes aux personnes o : 03.21.68.73.08 @ sarah-salimi@justice.fr
Accueil ☐ **Individuel** ☐ **Groupe**	**Public**

PRESENTATION

Traitement judiciaire des violences par conjoint/concubin = réponse aux enquêtes de police en la matière et choix des poursuites à engager à l'encontre des mis en cause.

INTERVENTIONS

Action (intitulé, descriptif)	**Qualité, spécialité des Intervenants** (Travailleurs sociaux, psychologues...)	**Modalités d'accueil** (Rdv, lieu de permanence)

FICHE PARTENAIRE

STRUCTURE	REFERENT DES ACTIONS
Nom : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation Adresse: Rue de L'Université 62113 VERQUIGNEUL o 03.91.80.13.60 Z 03.91.80.13.99 @	Nom : o @
Accueil ☒ **Individuel** ☒ **Groupe**	**Public**

PRESENTATION

Le SPIP, Service de l'Administration Pénitentiaire, a pour mission de contrôler les obligation, favoriser la réinsertion et préparer la sortie des personnes confiées par les autorités judiciaires. Il intervient en milieu fermé (établissements pénitentiaires) auprès des prévenus et condamnés et en milieu ouvert. L'objectif des interventions du SPIP est la prévention de la récidive.

INTERVENTIONS

Action (intitulé, descriptif)	**Qualité, spécialité des Intervenants** (Travailleurs sociaux, psychologues...)	**Modalités d'accueil** (Rdv, lieu de permanence)
Suivi individuel	Conseillers d'Insertion et de Probation (CIP, devenus CPIP, Conseillers Pénitentiaire d'Insertion et de Probation).	Rendez vous individuels, au service ou en permanence délocalisée (Auchel, Lillers, Bruay la Buissière, Lens, Hénin Beaumont).
PPR (Programmes de Prévention de la Récidive) groupe de parole à visée criminologique, éducative.	Conseillers Pénitentiaires d'Insertion et de Probation	• Groupes de 8 à 12 personnes, thématique, violences conjugales, agressions sexuelles. • Action en cours d'élaboration à Béthune

FICHE PARTENAIRE

STRUCTURE	REFERENT DES ACTIONS
Nom : ASEJ du Pas de Calais Adresse: 25, rue Arthur Lamendin 62400 BETHUNE o z 03.21.56.54.41 @ asej-62@orange.fr	Nom : Michel DUBREUCQ Directeur o 03.21.56.54.41 @ asej-62.mdubreucq@orange.fr
Accueil ☐ **Individuel** ☐ **Groupe**	**Public** Justiciables

PRESENTATION

INTERVENTIONS

Action (intitulé, descriptif)	**Qualité, spécialité des Intervenants** (Travailleurs sociaux, psychologues...)	**Modalités d'accueil** (Rdv, lieu de permanence)
Lutte contre les récidives C.J.S.E. à destination des auteurs de violence intra familiale	Intervenants socio-judiciaires, travailleurs sociaux, juristes, addictologues.	Rendez-vous en nos locaux, permanences T.G.I., Maisons de Justice, Guichets d'accès au droit….
Lutte contre les récidives. Stages à destination d'auteurs de violence intra familiale.	Intervenants socio-judiciaires, travailleurs sociaux, juristes, addictologues.	Rendez-vous en nos locaux, permanences T.G.I., Maisons de Justice, Guichets d'accès au droit….

Soutien social

CCAS : Mairies

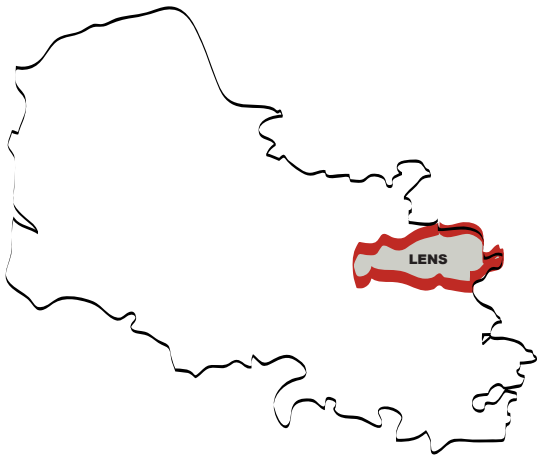

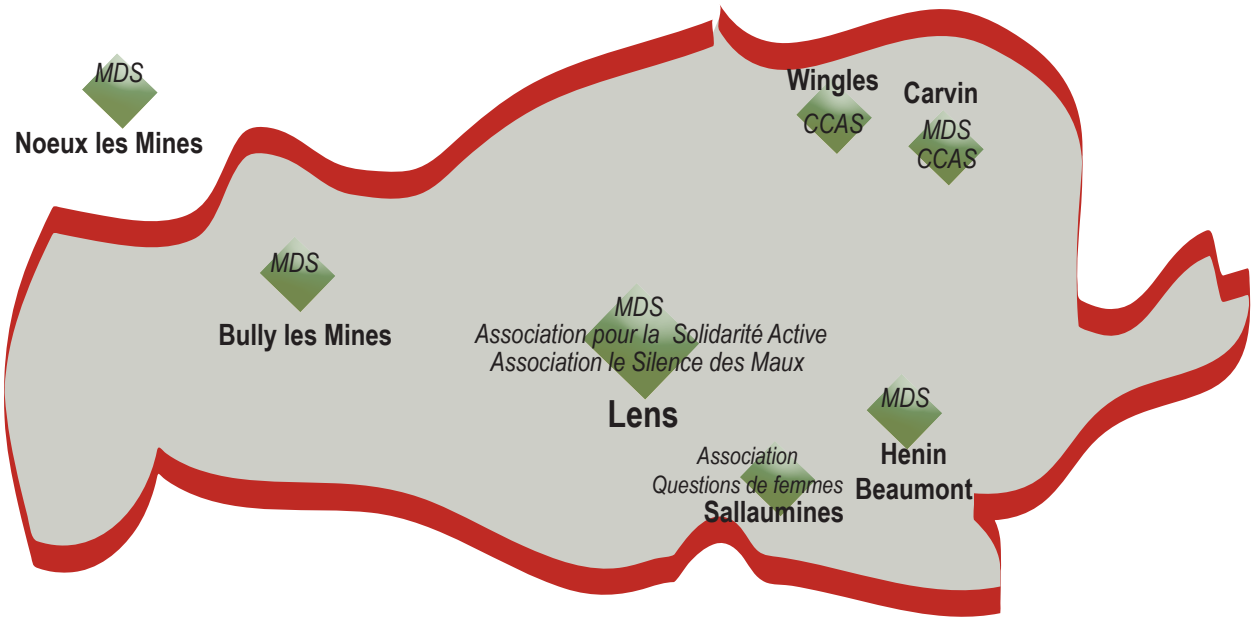

FICHE PARTENAIRE

STRUCTURE	REFERENT DES ACTIONS
Nom : Maison Départementale Solidarité Adresse: *voir annexes* o u @	Nom : o @
Accueil ☐ **Individuel** ☐ **Groupe**	**Public** Tout

PRESENTATION

Le Conseil général est le **principal acteur de la solidarité** dans le Département à laquelle il consacre la majeure partie de son budget.
Les politiques mises en œuvre par les Maisons du Département Solidarité (MDS) concernent l'enfance et la famille, les personnes âgées, les personnes handicapées, la santé et l'insertion.
Chaque Maison du Département Solidarité dispose de plusieurs sites d'intervention sur son territoire : **les sites solidarité**

INTERVENTIONS

Action (intitulé, descriptif)	**Qualité, spécialité des Intervenants** (Travailleurs sociaux, psychologues...)	**Modalités d'accueil** (Rdv, lieu de permanence)
Le Service Social Local Ecoute - Information - Aide - Orientation - Accompagnement des familles **Le Service Socio-Educatif Local** Accompagnement socio-éducatif des enfants confiés à la Direction de l'Enfance et de la Famille et de leurs familles - Actions éducatives à domicile - Prévention collective **Le Service Local Allocation Insertion** RSA **Le service Local de la Protection Maternelle et Infantile** Actions de prévention médicale et psychologique des femmes enceintes et des enfants de moins de 6 ans **Le Service Local de la Promotion de la Santé** Actions de prévention et de dépistage relatives à la santé - Education pour la santé, APA : Allocation Personnalisée Personnes Agées		Les contacts sont en annexe

FICHE PARTENAIRE

STRUCTURE	REFERENT DES ACTIONS
Nom : Centre Communal d'Action Sociale **Adresse**: Mairie de votre lieu de résidence o u @	Nom : o @
Accueil ☒ **Individuel** ☐ **Groupe**	**Public :** résidents de la commune

PRESENTATION

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune. Il assure différentes missions directement orientées vers la population : aide et accompagnement aux personnes âgées ou handicapées, aux enfants et familles en difficulté, lutte contre les exclusions,…
Il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale et les transmet aux autorités ayant le pouvoir de décision (conseil général, préfecture, sécurité sociale,…). Il peut être enfin délégataire de compétences sociales globales sur le territoire communal par convention avec le conseil général

INTERVENTIONS

Action (intitulé, descriptif)	**Qualité, spécialité des Intervenants** (Travailleurs sociaux, psychologues...)	**Modalités d'accueil** (Rdv, lieu de permanence)
Elles peuvent différées selon les CCAS. Secours alimentaire Ecoute et orientation Relais avec les partenaires Etc …		Les modalités d'accueil différent selon les communes d'implantation. Les renseignements peuvent s'obtenir en contactant la mairie concernée.

FICHE PARTENAIRE

STRUCTURE	REFERENT DES ACTIONS
Nom : CCAS de Carvin Adresse: 1 rue Thibaut 62220 Carvin o 0321747607 z 0321749128 @ ccas.carvin@wanadoo.fr	Nom : FERRI Directeur du CCAS o 0321747607 u @
Accueil ☒ **Individuel** ☐ **Groupe**	**Public**

PRESENTATION

INTERVENTIONS

Action (intitulé, descriptif)	**Qualité, spécialité des Intervenants** (Travailleurs sociaux, psychologues...)	**Modalités d'accueil** (Rdv, lieu de permanence)
Aide Sociale Légale : instruction des demandes de CMU, frais de placements en maison de retraite	Mme PLANQUE	du lundi au vendredi sur RDV
Aide sociale facultative : demandes d'aides financières, problématiques budgétaires, impayés de loyers, énergie. Accompagnement individuel et/ou collectif pour une meilleure prévention des risques	Mme FROGET Melle MARQUES Conseillères ESF	sur RDV
Service Médiation logement	M. DELCOURT	
Insertion socio-professionnelle : Service RSA : Instruction des demandes	Mme PLANQUE - Melle MARQUES	sur RDV
Suivis des bénéficiaires	Melle DRUART - Mme HUGOT Mme BLONDEL	sur RDV
Service accompagnement vers l'emploi	Mme LEQUELENEC Mme LAFEUILLE, Mr YAHYAHOUI (médiateur jeunes)	sur RDV
Ecole des consommateurs : Rencontres autour des sujets traitant de la vie quotidienne (ex : économies d'énergies, les assurances, les abonnements téléphoniques…)	Catherine LECLERCQ	Tous les lundis de 14h00 à 16h00 0622777709
Action Médico-Sociale pour les personnes âgées :	Melle FERLIN	
Service d'aide à domicile Aide au maintien à domicile par le biais d'aide ménagère et d'auxiliaire de vie	Mme LAGACHE	Au 23, Rue Thibaut (03 21 74 76 12) Permanences : Mardis et Jeudis de 13h30 à 17h00
Service de soins infirmiers à domicile : Favorise le maintien à domicile en dispensant soins et toilettes	Mme LESTANG	Au 23, Rue Thibaut : 03 21 74 94 85

FICHE PARTENAIRE

STRUCTURE	REFERENT DES ACTIONS
Nom : CCAS de Wingles Adresse: 29 rue Jules Guesde 62410 WINGLES o 0321408203 z 0321699936 @	Nom : Catherine PENNEQUIN Directrice o 0321408203 u @ catherine.pennequin@wingle.fr
Accueil ☒ **Individuel** ☐ **Groupe**	**Public**

PRESENTATION

Etablissement public communal.
Développement de l'action sociale au sein de la commune.
Aide Sociale Légale, aide sociale facultative, service logement.

INTERVENTIONS

Action (intitulé, descriptif)	**Qualité, spécialité des Intervenants** (Travailleurs sociaux, psychologues...)	**Modalités d'accueil** (Rdv, lieu de permanence)
Aide sociale facultative (alimentaire)	Agent administratif	Heure d'ouverture des bureaux
Service logement	Agent administratif	Mardi et vendredi 8h30-11h30 Jeudi 8h30-11h30 13h30-16h30

FICHE PARTENAIRE

STRUCTURE	REFERENT DES ACTIONS
Nom : Association Questions de femmes Adresse: 9 rue Arthur Lamendin - Sallaumines o 03 21 42 27 87 z 09 64 21 66 53 @ lesamisdelarose@wanadoo.fr	Nom : DEPOORTER LAURENCE Présidente o @
Accueil ☒ **Individuel** ☐ **Groupe**	**Public**

PRESENTATION

Questions de femmes a été créée dans le but d'apporter un soutien, une écoute, des conseils, des informations, un accompagnement dans les démarches administratives aux personnes victimes de violences (verbales, psychologiques, physiques, sexuelles, ou économiques) .

INTERVENTIONS

Action (intitulé, descriptif)	**Qualité, spécialité des Intervenants** (Travailleurs sociaux, psychologues...)	**Modalités d'accueil** (Rdv, lieu de permanence)
Venir en aide aux femmes souffrant de violences conjugales et familiales	Bénévoles Avocate	Permanences

FICHE PARTENAIRE

STRUCTURE	REFERENT DES ACTIONS
Nom : Le Silence des Maux Adresse: halle Faucquette Avenue Salvador Allende 62300 Lens o u 0670232881 @	Nom : Rosa Christiane Présidente Adresse : 19 rue Victor Hugo 62300 Lens o u 0670232881 @
Accueil ☐ **Individuel** ☐ **Groupe**	**Public**

PRESENTATION

L'association a pour but de venir en aide aux personnes en situation de précarité, d'extrême précarité, et/ou en situation d'urgence. L'associatioEtablissement public communal. Développement de l'action sociale au sein de la commune.

INTERVENTIONS

Action (intitulé, descriptif)	**Qualité, spécialité des Intervenants** (Travailleurs sociaux, psychologues...)	**Modalités d'accueil** (Rdv, lieu de permanence)
• Soutiens matériel alimentaire, vestimentaire, financier. • Accompagnement administratif et juridique	Morphopsychologues Médecin Thérapeutes Secrétaire Juriste, avocats En réseaux avec Institutions et ccas	Prise en charge immédiate en cas d'urgence,et/ou sur rendez-vous à la permanence halle Faucquette

Ecoute Spécialisée

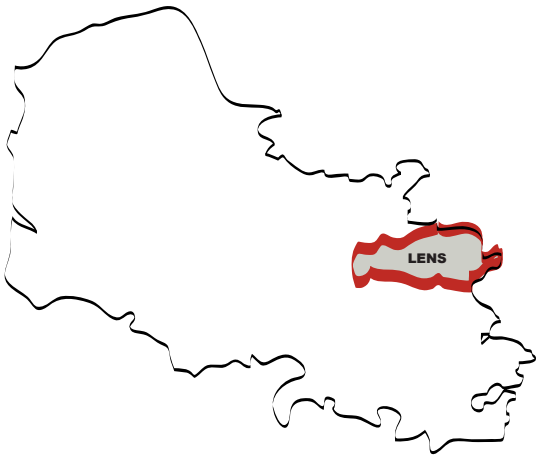

Le Cheval Bleu
Centre Médico-Psychologique
Bully les Mines

Centre de thérapie violences conjugales :
Systemia Consultation
Bureau d'Aide aux Victimes du
Commissariat de Lens
Lens

Bureau d'Aide aux Victimes du
Commissariat d'Avion
Avion

FICHE PARTENAIRE

STRUCTURE	REFERENT DES ACTIONS
Nom : Centre de thérapie violences conjugales Systemia-Consultations Adresse: 54 rue Saint Antoine 62300 LENS o 09.52.63.59.19 u @ systemia@systemia-consultation.fr	Nom : Laurent LIOTARD *Responsable Systémia-consultation* Stéphanie Pillion *Responsable Systémia-consultation « Enfants »* o @
Accueil ☒ **Individuel** ☒ **Groupe**	**Public** tout public et institution concerné par les violences conjugales

PRESENTATION

Sur rendez vous, les thérapeutes de Systémia-consultation reçoivent les personnes; hommes, femmes, couples, familles et enfants recherchant une solution de sortie de la violence conjugale.
L'équipe de Systémia-consultation privilégie une approche globale et innovante des familles connaissant la violence conjugale.
Ouverte au public comme aux institutions, Systémia-consultation propose un accompagnement du couple ou de chacun de ses membres visant à sortir des fonctionnements violents, mais aussi de les aider à comprendre comment la co-construction conjugale a pu aboutir à ce mode relationnel.

INTERVENTIONS

Action (intitulé, descriptif)	**Qualité, spécialité des Intervenants** (Travailleurs sociaux, psychologues...)	**Modalités d'accueil** (Rdv, lieu de permanence)
Consultation –Diagnostic Orientation	thérapeute conjugal	Sur rendez-vous.
thérapie individuelle	thérapeute	L'équipe thérapeutique reçoit les personnes comme les professionnels confrontés à des situations de violences conjugales.
thérapie conjugale	thérapeute conjugal	
thérapie de fratrie	thérapeute Psychologue	
thérapie familiale	thérapeute familial	
groupe de parole	thérapeute Psychologue	

FICHE PARTENAIRE

STRUCTURE	REFERENT DES ACTIONS
Nom : Le Cheval Bleu Adresse: 29 – 31 rue Roger Salengro 62160 Bully les mines o 03.21.45.37.61 u @ asso@lechevalbleu.fr	Nom : o @
Accueil ☐ **Individuel** ☒ **Groupe**	**Public** AUTEUR DE VIOLENCE FAMILIALE (envers conjoint, enfant ou parent)

PRESENTATION

Prise en charge à visée psychothérapeutique d'auteurs de violences familiales

INTERVENTIONS

Action (intitulé, descriptif)	**Qualité, spécialité des Intervenants** (Travailleurs sociaux, psychologues...)	**Modalités d'accueil** (Rdv, lieu de permanence)
Groupe thérapeutique à destination des auteurs de violences familiales Subjectivation du symptôme : mettre du sens sur les actes de violences. Comprendre le processus d'émergence du symptôme. Considérer la souffrance. Soutenir une démarche de responsabilisation chez l'auteur concernant ses actes de violences.	Psychologues, psychiatres et psychothérapeutes	Horaires d'accueil téléphonique : de 9h00 à 17h30 Groupe dans les villes de Bully les mines, Bruay la Buissière, Douai. Groupes dans les maisons d'arrêt de Douai, Béthune Gratuité des entretiens et groupes.

FICHE PARTENAIRE

STRUCTURE	REFERENT DES ACTIONS
Nom : Centre Médico-Psychologique Adresse: o u @	Nom : o @
Accueil ☐ **Individuel** ☐ **Groupe**	**Public**

PRESENTATION

EN ATTENTE

INTERVENTIONS

Action (intitulé, descriptif)	**Qualité, spécialité des Intervenants** (Travailleurs sociaux, psychologues...)	**Modalités d'accueil** (Rdv, lieu de permanence)

FICHE PARTENAIRE

STRUCTURE	REFERENT DES ACTIONS
Nom : Bureau d'Aide aux Victimes Commissariat d'Avion Adresse: 2, rue de la cité saint Antoine 62210 AVION o 03.21.14.23.17 z 03.21.14.23.29 @ commissariat.avion-aideauxvictimes@interieur.gouv.fr	Nom : Sandrine DOLOY Brigadier-major o 03.21.14.23.17 Z 03.21.14.23.29 @
Accueil ☒ **Individuel** ☐ **Groupe**	**Public**

PRESENTATION

AIDE AUX VICTIMES : Les victimes de violences conjugales sont accueillies 24h sur 24 par les fonctionnaires de police du Commissariat d' Avion.
Une association permet aux victimes, et plus particulièrement aux victimes de violences conjugales et intra-familiales, de bénéficier, à proximité de leur domicile, d'une information et d'un accompagnement juridique gratuit

INTERVENTIONS

Action (intitulé, descriptif)	**Qualité, spécialité des Intervenants** (Travailleurs sociaux, psychologues...)	**Modalités d'accueil** (Rdv, lieu de permanence)
Aide aux victimes	Fonctionnaires de police du Commissariat d' Avion	Commissariat de Police d'Avion 2, rue de la cité Saint Antoine 62210 AVION
Permanences bi-mensuelles d'informations juridiques gratuites à destination des victimes d'infractions, et plus particulièrement les victimes de violences conjugales	Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF).	Permanences bi-mensuelles au Commissariat d' Avion

FICHE PARTENAIRE

STRUCTURE	REFERENT DES ACTIONS
Nom : Police Nationale-Circonscription de Sécurité Publique de Lens Commissariat de Lens Adresse: 2 rue Louis Delluc – 62300 Lens o 03.21.13.50.00 u @	Nom : BLIN David *Psychologue* o 03.21.13.50.35 @
Accueil **Individuel** ☒ **Groupe** ☐	**Public** Tout public

PRESENTATION

Psychologue au sein des commissariats situés dans la C.S.P de Lens.
Prise de contact proactive avec les personnes victimes ou susceptibles de l'être, avant une démarche judiciaire ou après signalement, dépôt de plainte ou dépôt de main courante.
Accueil et soutien psychologique des victimes directes ou indirectes (famille, amis, témoins…) et orientation vers les structures adaptées ou spécialisées si besoin.
Prise en charge d'auteurs de violences pour la prévention de la réitération des violences et orientations.

INTERVENTIONS

Action (intitulé, descriptif)	**Qualité, spécialité des Intervenants** (Travailleurs sociaux, psychologues...)	**Modalités d'accueil** (Rdv, lieu de permanence)
Accueil et soutien psychologique aux victimes Orientation vers des structures ou associations adaptées ou spécialisées ————	Psychologue ————	Prise en charge immédiate si disponibilité. Généralement sur rendez vous. Hôtel de Police Nationale, Lens. Et permanences dans : les commissariats de Liévin, Hénin-Beaumont et Carvin
Prise en charge d'auteurs de violences dites « légères » Orientation vers des structures ou associations adaptées ou spécialisées	Psychologue	Prise en charge individuelle sur rendez vous Groupe de parole : intervention à la demande de l'A.S.E.J. lors des « stages de citoyenneté » (alternative aux poursuites – prévention de la récidive).

Soins

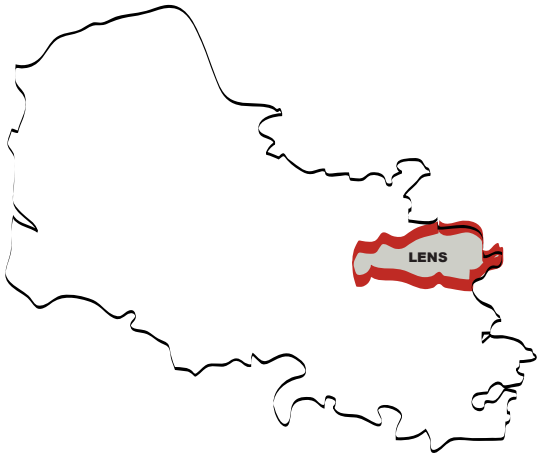

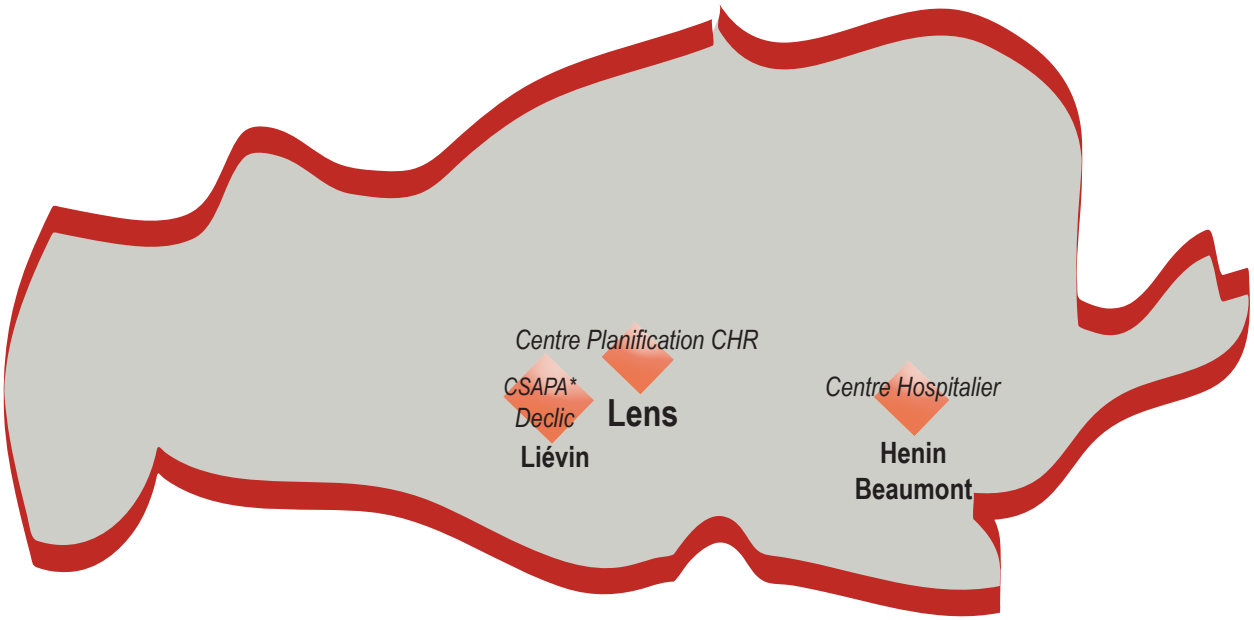

* *Centre de Soin d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie*

FICHE PARTENAIRE

STRUCTURE	REFERENT DES ACTIONS
Nom : Centre de planification familiale et orthogénie Adresse: CH Lens 99 route de la Bassée - 62300 Lens o 03.21.69.18.47 u @	Nom : Lannabi Khadija Conseillère conjugale et familiale o 03.21.69.12.34 Post 2494 @
Accueil ☒ **Individuel** ☒ **Groupe**	**Public** Adulte et adolescent

PRESENTATION

Le centre de planification et orthogénie donne un appui pour les adolescents et leur apporte : un accueil, une écoute, des informations sur la prévention et l'orientation concernant l'éducation de la vie sexuelle et affective d'adolescent, de manière gratuite et confidentielle et totalement anonyme.

INTERVENTIONS

Action (intitulé, descriptif)	**Qualité, spécialité des Intervenants** (Travailleurs sociaux, psychologues...)	**Modalités d'accueil** (Rdv, lieu de permanence)
Animation collective (accueil, écoute, information, prévention et orientation)	Conseillère conjugale et familiale	Sur rendez vous.
Prescription contraception	Médecin	Permanence le mercredi après midi.

FICHE PARTENAIRE

STRUCTURE	REFERENT DES ACTIONS
Nom : Centre Hospitalier d'Hénin Beaumont Adresse: o u @	Nom : o @
Accueil ☐ **Individuel** ☐ **Groupe**	**Public**

PRESENTATION

EN ATTENTE

INTERVENTIONS

Action (intitulé, descriptif)	**Qualité, spécialité des Intervenants** (Travailleurs sociaux, psychologues...)	**Modalités d'accueil** (Rdv, lieu de permanence)

FICHE PARTENAIRE

STRUCTURE	REFERENT DES ACTIONS
Nom : Centre de Soins d'Accompagnement de Prévention en Addictologie, Unité Mobile «DECLIC» Adresse: 3 et 5 rue de la Vignette 62800 LIEVIN o 03.21.45.40.40 z 03.21.72.19.44 @	Nom : Delphine MOMBELLI Assistance Sociale o 03 21 45 40 40 z 03 21 72 19 44 @ dmombelli@ahnac.com
Accueil ☒ **Individuel** ☒ **Groupe**	**Public** Mixte, problématiques addicto

PRESENTATION

Présentation, accueil et accompagnement en addictologie.
Evaluation des conduites, sevrage ambulatoire.
Préparation à une hospitalisation si nécessaire.
Suivi de consolidation.
Addiction au féminin et prévention du SAF par unité mobile DECLIC

INTERVENTIONS

Action (intitulé, descriptif)	**Qualité, spécialité des Intervenants** (Travailleurs sociaux, psychologues...)	**Modalités d'accueil** (Rdv, lieu de permanence)
Accueil et accompagnement en nutrition - santé	Diététicienne	Sur rendez vous, entretiens individuels.
Accueil et accompagnement en tabacologie	Infirmière tabacologie	Sur rendez vous, entretiens individuels.
Accueil et accompagnement en addictologie	Médecin addictologue	Sur rendez vous, entretiens individuels.
Psychothérapie	Psychologues	Sur rendez vous, entretiens individuels.
Accompagnement social	Assistante sociale	Avec ou sans rendez vous.
Groupes de parole	Psychologue, infirmière et assistante sociale	Mardi matin de 9h à 11h.
Ateliers d'expression	Infirmière, diététicien et assistante sociale	Calendrier selon les activités
Ateliers thérapeutiques	Intervenants extérieurs	dans le cadre d'un projet

FICHE PARTENAIRE

STRUCTURE	REFERENT DES ACTIONS
Nom : Unité d'alcoologie Centre Hospitalier Hénin-Beaumont Adresse: o u @	Nom : o @
Accueil ☐ **Individuel** ☐ **Groupe**	**Public**

PRESENTATION

EN ATTENTE

INTERVENTIONS

Action (intitulé, descriptif)	**Qualité, spécialité des Intervenants** (Travailleurs sociaux, psychologues...)	**Modalités d'accueil** (Rdv, lieu de permanence)

ANNEXES

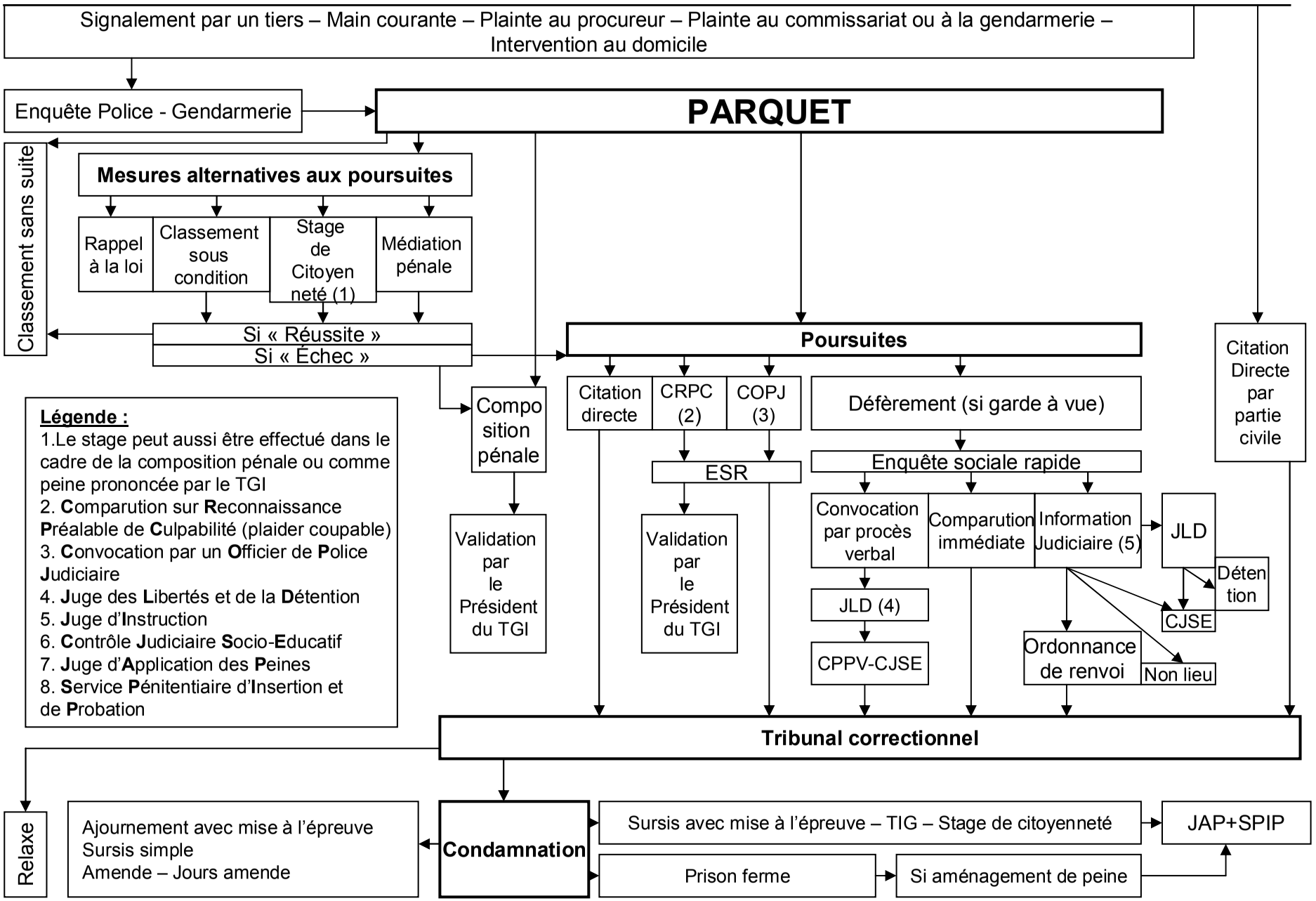
Signalement par un tiers – Main courante – Plainte au procureur – Plainte au commissariat ou à la gendarmerie – Intervention au domicile
Enquête Police - Gendarmerie
PARQUET
Classement sans suite
Mesures alternatives aux poursuites
Rappel à la loi
Classement sous condition
Stage de Citoyen neté (1)
Médiation pénale
Si « Réussite »
Si « Échec »
Poursuites
Citation Directe par partie civile
Composition pénale
Citation directe
CRPC (2)
COPJ (3)
Défèrement (si garde à vue)
ESR
Enquête sociale rapide
Convocation par procès verbal
Comparution immédiate
Information Judiciaire (5)
JLD
Détention
CJSE
Validation par le Président du TGI
Validation par le Président du TGI
JLD (4)
CPPV-CJSE
Ordonnance de renvoi
Non lieu
Légende :
1.Le stage peut aussi être effectué dans le cadre de la composition pénale ou comme peine prononcée par le TGI
2. Comparution sur Reconnaissance Préalable de Culpabilité (plaider coupable)
3. Convocation par un Officier de Police Judiciaire
4. Juge des Libertés et de la Détention
5. Juge d'Instruction
6. Contrôle Judiciaire Socio-Educatif
7. Juge d'Application des Peines
8. Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
Tribunal correctionnel
Relaxe
Ajournement avec mise à l'épreuve
Sursis simple
Amende – Jours amende
Condamnation
Sursis avec mise à l'épreuve – TIG – Stage de citoyenneté
Prison ferme
Si aménagement de peine
JAP+SPIP

Liste des MDS arrondissement de Lens

SITE D'AVION
Rue Paul Lafargue
62210 AVION
03.21.13.61.30

SITE DE BULLY LES MINES
3 Bis rue François Brasme
62160 BULLY LES MINES
03.21.45.67.45

SITE DE CARVIN
64 rue Jean Moulin
62220 CARVIN
03.21.79.58.10

SITE D'HENIN BEAUMONT
183 avenue Fusillés BP 73
62252 HENIN BEAUMONT
03.21.08.85.00

SITE DE LEFOREST
27 rue de Présencé BP 7
62790 LEFOREST
03.21.08.80.30

SITE LENS-LIEVIN
Pôle Tertiaire Bergson
1 rue Pierre Bayle BP 14
62301 LENS
03.21.14.71.00

SITE DE LENS 2
33 rue de la Perche
62301 LENS
03.21.13.04.10

SITE DE LIEVIN
6 rue Jules Bédart BP 7
62801 LIEVIN
03.21.44.55.55

SITE DE NOEUX LES MINES
5 Boulevard Sébastopol
62290 NOEUX LES MINES
03.21.61.35.60

LA LEGISLATION

Dans le cadre de l'arsenal juridique permettant de sanctionner les différents actes de violences, des dispositions spécifiques ont été prises ces dernières années pour mieux prévenir et réprimer les violences commises au sein du couple.

Un droit des victimes encadré par plusieurs lois

De la loi du 15 juin 2000 renforçant la présomption d'innocence et les droits des victimes à la loi du 9 mars 2004 sur l'adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité en passant par la loi du 15 novembre 2001 sur la sécurité quotidienne ou par celle du 9 septembre 2002 d'orientation et de programmation pour la justice, de nombreux textes s'attachent à encadrer et renforcer les droits des victimes.

Une spécificité pour les violences commises au sein du couple

La particularité des violences commises au sein du couple a quant à elle été reconnue dès 1994 à travers l'article 222-13-6 du Code pénal qui définit un délit spécifique de violences et des peines aggravées dès lors que ces actes sont commis par le conjoint ou le concubin.

Une protection renforcée

Depuis 2004, une série de lois a permis de renforcer la prévention et la répression des violences commises au sein du couple, notamment en s'attachant à mieux protéger le conjoint. Ainsi :

- La loi du 26 mai 2004 relative au divorce et applicable au 1er janvier 2005 a mis en place, au plan civil, la mesure d'éviction du conjoint violent du domicile conjugal

- La loi portant création de la HALDE du 30 décembre 2004 réprime les provocations à la discrimination, la haine ou la violence et les délits de diffamation et d'injures publiques en raison du sexe de la victime ;

- La loi du 12 décembre 2005 relative au traitement de la récidive facilite, sur le plan pénal, l'éloignement de l'auteur des violences (conjoint ou concubin) du domicile de la victime à tous les stades de la procédure devant les juridictions répressives, tout en prévoyant, si nécessaire, la possibilité d'une prise en charge sanitaire, sociale ou psychologique ;

- La loi du 4 avril 2006 renforce la prévention et la répression des violences au sein du couple ou commises contre les mineurs et accroît la répression des violences faites aux femmes, notamment - en élargissant le champ d'application de la circonstance aggravante à de nouveaux auteurs (pacsés et « ex ») et à de nouvelles infractions (meurtres - viols - agressions sexuelles). Elle complète et précise également les dispositions de la loi n°2005-1549 du 12 décembre 2005 relative au traitement de la récidive des infractions pénales relatives à l'éviction du conjoint violent du domicile du couple. Ce dernier texte introduit également la notion de respect dans les obligations du mariage.

LOI RELATIVE AUX VIOLENCES FAITES SPECIFIQUEMENT AUX FEMMES, AUX VIOLENCES AU SEIN DES COUPLES ET AUX INCIDENCES DE CES DERNIERES SUR LES ENFANTS

Contexte

Un rapport de juillet 2009 de la mission d'évaluation, en écartant l'idée d'une loi-cadre sur ce champ avait cependant proposé plusieurs mesures afin d'améliorer le droit existant ou créer des dispositifs innovants dont certains sont de nature législative. C'est l'objet de la PPL déposée à l'Assemblée nationale, le 27 novembre 2009, par Mme Danielle Bousquet et M. Guy Geoffroy et plusieurs de leurs collègues, adoptée à l'unanimité le 29 juin dernier.

La loi du 9 juillet 2010, constitue ainsi une nouvelle avancée dans la démarche engagée par les pouvoirs publics en matière de la lutte contre les violences faites aux femmes, déclarée par le Premier ministre « grande cause nationale » pour l'année 2010.

Principales dispositions prévues par ce texte

Il comporte trois volets principaux :

- d'une part, des dispositions visant à renforcer la protection des victimes de violences quelle que soit la nature de celles-ci ;
- d'autre part, des dispositions relatives à la prévention de ces violences ;
- enfin, des dispositions visant à renforcer la répression des auteurs de violences faites aux femmes.

*Parmi ses différentes dispositions, il convient de signale*r :

L'introduction d'une « mesure phare », qu'est « l'ordonnance de protection des victimes de violences » qui permettra au juge aux affaires familiales de statuer en urgence.
Cette ordonnance permet de mettre en place, sans attendre le dépôt d'une plainte par la victime, des mesures d'urgence, notamment :

- éviction du conjoint violent (sont concernés les couples mariés, mais également les partenaires d'un Pacs et les concubins) ;
- dissimulation du domicile ou de sa résidence de la victime ;
- prise en compte de la situation des enfants exposés à ces violences au travers de l'adoption de mesures provisoires et urgentes en matière d'exercice de l'autorité parentale, d'attribution de la jouissance du logement conjugal, de contribution aux charges du ménage.

Elle est également ouverte aux personnes majeures menacées de mariage forcé.
Le décret relatif à l'ordonnance de protection du 29 septembre 2010 permet la mise en œuvre de la loi au 1er octobre

L'expérimentation, pendant 3 ans et dans certains départements (150 bracelets dans 3 parquets), du port d'un bracelet électronique pour contrôler l'effectivité de la mesure d'éloignement du conjoint violent, avant une possible généralisation à l'ensemble du territoire ;

La création d'un « délit de violence psychologique ou morale », la définition du harcèlement moral au travail étant adaptée à la sphère privée ;

L'octroi ou le renouvellement du titre de séjour (carte de séjour temporaire) aux femmes venues en France au titre du regroupement familial et bénéficiant d'une ordonnance de protection, même si elles se sont séparées de leur mari en raison de violences ; la délivrance également d'une carte de séjour temporaire aux personnes en situation irrégulière bénéficiant d'une ordonnance de protection.

L'extension de l'aide juridictionnelle aux personnes étrangères bénéficiant d'une ordonnance de protection

La reconnaissance de l'intérêt à agir aux associations de défense des droits des femmes en vue de la saisine du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA).

L'encadrement de la possibilité de recourir à une médiation pénale, la victime étant présumée ne pas y consentir quand elle bénéficie d'une ordonnance de protection.

L'extension de l'infraction de violences habituelles aux violences conjugales.

La suppression de la présomption de consentement des époux à l'acte sexuel s'agissant du viol entre époux.

L'instauration d'une circonstance aggravante des violences exercées pour la contrainte au mariage.

Trois circulaires ont été diffusées par le ministère de la justice pour l'application de ce texte:

- **le 3 août 2010** sur la présentation des dispositions de droit pénal et de procédure pénale de la loi du 9 juillet 2010 précitée, à l'exception de celles liées à l'ordonnance de protection, dont l'entrée en vigueur a été reportée au 1er octobre 2010.

- **le 1er octobre 2010** sur le volet civil de l'ordonnance de protection et les nouvelles dispositions en matière d'autorité parentale,

- **le 4 octobre 2010** sur le volet pénal de l'ordonnance de protection.